

qui s'est attachée à l'homme de bien et s'est chargée, à de longs intervalles, de réédifier sur son rocher la grossière statue de l'*Homme de la roche* à mesure que le temps la mutilait. Il serait plus qu'opportun aujourd'hui de remplacer par un monument durable, par une œuvre d'art, les misérables tronçons de bois que l'on montre aux étrangers comme l'image d'un des bienfaiteurs de la cité. Ils doivent à cette vue concevoir une singulière opinion de notre culte pour les souvenirs.

Nous nous associons donc au *Journal du Commerce* de notre ville, qui a réclamé plusieurs fois déjà contre l'oubli dans lequel on laisse le projet fort louable de réédifier la statue de Jean Cléberg. « Il importe, dit-il, que cette érection, dégagée de tout esprit de coterie et de toute arrière pensée d'amour propre et d'intérêt personnel, soit empreinte d'un caractère de grandeur et d'utilité publique, qui contribue à l'embellissement et au bien du quartier.

C'est ainsi que deux fontaines d'un style élégant et simple figureraient, on ne peut mieux, au pied du rocher que surmonterait la statue de Jean Cléberg. De cette manière, il semblerait encore répandre autour de lui l'abondance, en faisant couler une eau pure si nécessaire aux besoins de la population.

« Et encore, pourquoi la statue de Chinard ne s'élèverait-elle pas dans le quartier où il avait établi sa résidence ? Si l'on dresse des monuments en l'honneur des bienfaiteurs de l'humanité, pourquoi n'en dresserait-on pas en l'honneur de ceux qui se sont fait un nom dans les arts ? Chinard, ce qui ne s'est pas vu depuis un siècle, a obtenu le premier prix de Rome, tandis que son élève obtenait le second !

« Qu'on ne vienne donc pas dire que Chinard n'était pas une *assez grande illustration* pour mériter une statue, quand, du reste, sa veuve avait légué, avec le bloc de marbre d'où cette statue devait sortir, la somme nécessaire à son exécution.

« Nous nous plaçons à espérer que le conseil municipal reviendra sur une question qu'il a trop légèrement tranchée.